

Syndicat Professionnel de la Batellerie Artisanale

E Mail: syndicat.laglissoire@gmail.com

Pour tenir compte des difficultés de liaisons résultant de l'itinérance de notre profession, merci d'adresser le courrier en double exemplaire :

Mr Daniel CLAEYS – Président – BP 1 - 77130 MAROLLES SUR SEINE <u>calimero-fluvial@hotmail.fr</u>
Mr Jacques DELHAY – secrétaire – 1158 Chemin du halage – 59500 DOUAI <u>ms.esmeralda@proximus.be</u>

COMMUNIQUE DE LA GLISSOIRE

A tous les bateliers

Demain Vendredi 21 Octobre à 15 heures, une délégation de 8 membres est reçue au Cabinet de la Ministre par son conseiller aux voies Navigables, accompagné de Mr Bourven (Directeur des voies Navigables) et Mr Papinutti (Directeur Général de VNF)

Cette audience est très importante les problèmes suivants seront soulevés:

- La sécurité, l'hygiène et le cadre de vie des navigants.
- > Contrats types : le Ministre doit imposer le respect et le rappel des règles commerciales qui ne sont pas discutables ni négociables (interdiction de la commission d'affrètement par le code civil, transparence dans la fixation des prix, interdictions des pressions et des menaces...)
- > création d'une police commerciale
- contrôles de légalité des opérations d'affrètement et de facturation.
- Paiement des taxes VNF en direct par les courtiers et les clients projet Seine Nord Europe: information des bateliers sur les choix
- > Le Bateau du Futur : qu'est ce que c'est ?
- Consultation des bateliers sur tous les travaux neufs : procédure rigoureuse à mettre en place.
- Présentation des statistiques de transport fluvial séparées pour petit et grand gabarit.
- > problème des langues aux Pays Bas
- > Problèmes des écluses qui se déforment de vieillissement
- Application des règles de cabotage
- > Projet de loi de suppression de VNF avec la nouvelle agence, avenir des voies d'eau et de leur gestion.
- Responsabilité des agents éclusiers d'assurer le placement des bateaux dans leurs ouvrages
- La Responsabilité totale du batelier est engagée en matière d'arrimage et d'opérations de chargement et déchargement, mais aucun texte n'impose quoi que ce soit aux manutentionnaires.

SAMEDI 22 Octobre à CONFLANS Réunion d'information et de consultation des bateliers 9h30 au « JE SERS »

Vous avez tous la possibilité de vous exprimer et de dire votre sentiment sur les questions traitées et les réponses données par le Ministère.

Faut t'il continuer d'accepter tout et devoir se taire en permanence quand les règles élémentaires ne sont pas respectées : on ne nous fait pas de cadeaux sur ce terrain !!!

VENEZ NOMBREUX , Ça nous concerne tous et le débat est ouvert